

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : MAISON DE SERVICES AU PUBLIC : DEMANDE DE FINANCEMENT ANNEE 2019.

Le conseil de communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération n° 2017/224 du 28/09/2017 relative à la prise de compétence « création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP) et à la définition des obligations de service public y afférentes » ;

VU sa délibération n°2019/80 du 30/04/2019 approuvant le plan de financement de ce service pour 2019 ;

CONSIDERANT que le budget prévisionnel 2019 ci-annexé de la MSAP fait ressortir un coût de fonctionnement de **37 120 € TTC** ;

CONSIDERANT les nouvelles règles au titre du FNADT allouant un montant forfaitaire annuel de 15 000 € et que le financement FIO s'aligne sur celui du FNADT ;

CONSIDERANT que le plan de financement présenté dans la délibération N°2019/80 doit être modifié et remplacé comme ci-dessous :

Financiers	Pourcentage de participation	Montant sollicité
FIO	40.41 %	15 000 €
FNADT	40.41 %	15 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	10.00 %	3 712 €
Autofinancement CCVUSP	9.18%	3 408 €
TOTAL TTC	100.00%	37 120 €

Après délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **SOLLICITE** les subventions au titre du FIO et du FNADT.
- **SOLLICITE** le conseil départemental 04 pour l'obtention d'une participation visant à alléger la part de la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces relatives à cette affaire.
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2019/80 du 30.4.2019 portant sur le même objet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

